

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 avril 2026
Date de publication 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07_28042026

N°07 : SUBVENTION BTP CFA DE L'AUBE
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Le rapporteur informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention du BTP CFA de l'Aube au sein duquel 2 élèves de la commune sont scolarisés (l'un en CAP maçon et l'autre en CAP Peintre applicateur de revêtements). Il est indiqué que le montant de la subvention est laissé à la convenance de la commune. Aussi, il est proposé d'attribuer un montant de 65.00 euros (soixante-cinq euros) par élève, pour l'année 2026. Il est précisé que c'est le montant qui est habituellement versé aux CFA nous sollicitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention au BTP CFA de l'Aube, pour le montant de 65 euros par élève soit 130 Euros.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derley*....., secrétaire de séance

Derley